



Permanence juridique

***Besoin de renseignements ou de conseils?
Un avocat est à votre écoute !***

Un **jeudi** par mois

de 16h à 18h
à la Mairie

Consultation gratuite de 30 minutes

*Un sujet par personne, par année.
Informations complémentaires et dates
sur www.confignon.ch
ou à la réception de la Mairie*

Sur rendez-vous uniquement !

Renseignements:

Mairie de Confignon
022 850 93 93
social@confignon.ch
www.confignon.ch

Permanence juridique

1x/mois le jeudi, rendez-vous de 30 min. de 16h à 18h

Dates :

- > 30 janvier
- > 20 février
- > 27 mars
- > 17 avril
- > 22 mai
- > 26 juin

★ **UNIQUEMENT** sur rendez-vous préalable auprès de la réception !
Par téléphone tous les matins entre 8h et 12h : Tél. 022 850 93 93

Veiller à apporter l'ensemble des documents utiles au traitement du sujet abordé (décisions reçues, jugements, échanges de correspondance, contrats, etc.).

En cas d'impossibilité d'honorer le rendez-vous, il est impératif d'en aviser au plus vite la réception (ou en dehors des horaires d'ouverture d'adresser un courriel à social@confignon.ch), sans quoi un émolument de CHF 100.- sera perçu sur facture pour toute absence non excusée.

Consultation gratuite pour un sujet par an par personne.
S'agissant de conseils, aucun suivi de dossier ne pourra avoir lieu ; en cas de besoin, il sera possible d'être orienté vers un avocat spécialisé.